

# DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Attractivité  
Culture, Sport, Jeunesse, Vie Associative  
Culture et Jeunesse

Béatrice SEIGNOBOSC  
04 75 66 97 33

## DÉCISION n°2023-174

### Renouvellement de l'adhésion à l'association des Archivistes français pour l'année 2023

#### LE PRESIDENT,

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3211-2,
- VU** la délibération du Conseil Départemental n°6.3.1 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation au Président du Conseil départemental, notamment son article 1.7,
- VU** la délibération du Conseil départemental du 9 janvier 2017 n°3.36.1 portant approbation de la première adhésion du Département à l'Association des archivistes français,
- VU** les crédits votés au Budget départemental 2023

**Considérant** que l'association des Archivistes français (8 rue Jean-Marie Jégo 75013 PARIS), organe permanent de réflexion, de formation et d'initiative au service des archivistes, est un partenaire incontournable pour les professionnels des archives,

**Considérant** que l'adhésion du Département à cette association présente à cet égard un intérêt départemental,

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Département renouvelle son adhésion à l'association des Archivistes français pour l'année 2023.

**Article 2** : Le présent arrêté pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 03)

dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

**Article 3** : Madame la Directrice Générale des Services Départementaux est chargée de la mise en œuvre de la présente décision, qui sera notifiée à ladite association et publiée par voie dématérialisée sur le site internet de la collectivité.

Fait à Privas le 9 mars 2023

Le Président,  
Monsieur Olivier AMRANE



Reçu à la Préfecture le 16/03/2023  
Affiché à l'Hôtel du département le 16/03/2023  
Identifiant de télétransmission : 206871